



Appel unitaire à la grève du 1^{er} février 2024



Personnels des filières administrative, technique, des laboratoires, de santé et sociale du ministère de l'éducation nationale
PAS d'école sans nous ! Ras-le-bol du manque de personnels et des bas salaires !

Dans les services et les établissements, le manque de moyen est criant. Des contre réformes mises en place ou de nouvelles missions imposées à marche forcée (nouveau statut de secrétaire général d'EPL, mais aussi des tâches liées au Pacte pour les enseignants ou la gratification des élèves de lycée professionnel) sans création de poste suffisante dégradent fortement les conditions de travail de toutes et tous. S'ajoute à cela, la gestion des AESH et les déploiements douloureux d'Op@le, d'Opér@ et de RenoIRH.

Le tout dans un contexte où les inégalités d'accès à la réussite scolaire se creusent inexorablement par l'explosion des situations sociales dégradées et l'accroissement des besoins en santé d'une jeunesse en proie à un profond malaise.

On cherche en vain des annonces positives de la part des ministres de l'éducation nationale et du ministre de la fonction publique : il n'est prévu pour 2024 aucune création d'emplois pour renforcer les équipes des établissements scolaires ou des services académiques.

Nous ne sommes pas reconnus à la hauteur de nos missions, au service des élèves, des personnels et du public.

L'année 2024 doit être l'année de l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des personnels

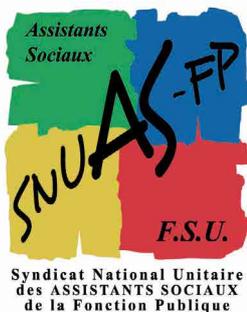
L'aumône des 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 ne fait pas l'affaire. L'inflation est encore galopante : les prix de l'alimentation ont augmenté de 7,1% et ceux de l'énergie de 5,6%. Une augmentation de 9,8% du prix de l'électricité est même prévue très prochainement.

Les moyens manquent et le compte n'y est pas... Le 1^{er} février 2024, faisons la grève et manifestons ensemble !



SNASUB-FSU

Syndicat National de
l'Administration Scolaire
Universitaire et des
Bibliothèques



Syndicat National Unitaire
des ASSISTANTS SOCIAUX
de la Fonction Publique



SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(E)S CONSEILLER(E)S DE SANTÉ



Pour l'augmentation générale des traitements et toutes les revalorisations auxquelles nous avons droit...
Nos missions et nos qualifications doivent être reconnues dans l'école !

NON à tout nouveau projet de décentralisation de nos missions !

- Augmentation générale des salaires par l'augmentation significative de la valeur du point d'indice pour rattraper notamment les pertes subies ces dernières années ;
- **Indexation des traitements** et des pensions sur l'inflation ;
- Revalorisation des grilles indiciaires de nos emplois dont les métiers sont fortement féminisés ;
- **Intégration des montants** indemnitaires revalorisés dans les grilles indiciaires ;
- Mise en place de grilles de rémunérations nationales pour les personnels contractuel·les ;
- **NON au projet gouvernemental** de renforcement de la rémunération au mérite dans la fonction publique : NON à la subordination accrue des agent·es et à leur mise en concurrence ;
- Requalification massive des emplois de C en B, de B en A et promotions concomitantes des agent·es concerné·es par le décalage emploi occupé/missions exercées ;
- **Attribution du complément** de traitement Indiciaire aux personnels de santé et sociaux ;
- Une véritable catégorie A type pour les infirmières et les assistant·es de service social de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Pour des conditions de travail acceptables !

- Nous exigeons des créations d'emplois statutaires dans toutes les filières, à la hauteur des besoins ;
- **Des formateurs·trices et tuteurs·trices** en nombre suffisant pour accompagner le déploiement des nouvelles applications ainsi que du temps de formation nécessaire ;
- Pas de nouvelle vague d'Op@le/Opér@ en septembre, période de rentrée scolaire : les personnels avant l'outil ! Ni de nouvelle expérimentation de plateforme ; il faut des outils professionnels conformes aux besoins des personnels ;
- **Prise en compte de toutes les heures** supplémentaires effectuées ;
- Des contrats de 12 mois au moins pour les agent·es contractuel·les ;
- **Plan de titularisation massif** et à court terme pour sortir de la précarité.

MOBILISONS-NOUS, dans l'unité syndicale, le 1^{er} FÉVRIER 2024 !